



MAIRIE DE BARGES

DEMANDE DE RESERVATION
DE L'ESPACE DE RENCONTRE ET DE LOISIRS

Mme ou M. :
Rue
Ville :
Téléphone.....
Mail.....

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez la location de l'espace de rencontre et de loisirs du

.....au.....

✍ J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte cette location aux conditions du tarif et du règlement en vigueur **au jour de l'utilisation**. A ce jour, la délibération du conseil municipal du 18 mai 2018 prévoit :
(Cocher la durée souhaitée)

Habitants de Barges	Extérieurs à la commune
<input type="checkbox"/> 320€ pour le week-end	<input type="checkbox"/> 500€ pour le week-end
<input type="checkbox"/> 160€ pour la journée (hors WE)	<input type="checkbox"/> 280€ pour la journée (hors WE)

✍ **Frais d'électricité** : 25€ pour les mois d'avril à septembre

60€ pour les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars

✍ **Frais de nettoyage particulier** (en cas de nettoyage jugé insuffisant): 29€/h TTC (facturation au temps passé de remise en état de l'ERL)

✍ **Vaisselle** : La salle peut être louée avec ou sans vaisselle.

Vaisselle : OUI NON

Les prix sont calculés par tranche de couverts aux conditions du tarif en vigueur **au jour de l'utilisation**. A ce jour, la délibération du conseil municipal du 8 septembre 2017 prévoit :

- Jusqu'à 40 couverts : 25€ Jusqu'à 80 couverts : 50€
 Jusqu'à 100 couverts : 65€ Jusqu'à 120 couverts : 75€

Mairie 5 Grande Rue 21910 BARGES
03.80.36.61.02- secretariat@barges.fr

Les tarifs de la location, de l'électricité et de la vaisselle sont révisables chaque année au 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet de l'année par délibération du conseil municipal

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile **au nom du demandeur qui précise les dates de la location et le lieu**
-Vérifier la validité de l'assurance à la date de la location. Au besoin, fournir au plus tard 15 jours avant la date de la location, l'attestation d'assurance mise à jour.
- Adresse de la salle : « Espace de rencontre et de loisirs de Barges, En Vougeot, 21910 Barges).
- Photocopie de la carte d'identité ou récépissé de la déclaration en préfecture pour les associations
- Chèque acompte 30% libellé à l'ordre du trésor public **et au nom du demandeur de**
Les espèces ne sont pas acceptées.
- Fiche vaisselle complétée (15 jours avant)
- Caution de 2000 € à l'ordre du trésor public et au nom du demandeur
- Justificatif de domicile pour les habitants de Barges

Les clés vous seront remises par le personnel communal en charge de la gestion du préau et de l'ERL. A cet effet, vous devez contacter le secrétariat (03.80.36.61.02) deux semaines avant la date de la location pour prendre rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

J'accepte les conditions du règlement joint. J'atteste sur l'honneur ne pas sous-louer l'espace de rencontre et de loisirs pour des personnes extérieures à la commune.

LE LOCATAIRE,
Porter la mention "lu et approuvé"
Dater :

LE MAIRE,